

Informations de base	
2004/2252(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Rôle de l'Union dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement OMD Subject 6.30 Coopération au développement	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	DEVE Développement	KINNOCK Glenys (PSE)	02/12/2004
	Commission pour avis		Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	INTA Commerce international	LUCAS Caroline (Verts/ALE)	18/01/2005
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	FEMM Droits de la femme et égalité des genres	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
13/01/2005	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
16/03/2005	Vote en commission		Résumé
23/03/2005	Dépôt du rapport de la commission	A6-0075/2005	
12/04/2005	Décision du Parlement	T6-0115/2005	Résumé
12/04/2005	Résultat du vote au parlement		
12/04/2005	Débat en plénière		

12/04/2005	Fin de la procédure au Parlement		
------------	----------------------------------	--	--

Informations techniques	
Référence de la procédure	2004/2252(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	DEVE/6/23620

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Avis de la commission	INTA	PE353.488	22/02/2005	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0075/2005	23/03/2005	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0115/2005 JO C 033 09.02.2006, p. 0032-0311 E	12/04/2005	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Document annexé à la procédure	SEC(2004)1379 		29/10/2004	Résumé
Document de suivi	COM(2005)0132 		12/04/2005	Résumé
Document de suivi	COM(2005)0133 		12/04/2005	Résumé
Document de suivi	COM(2005)0134 		12/04/2005	Résumé
Document annexé à la procédure	SEC(2005)0454 		12/04/2005	

Rôle de l'Union dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement OMD

2004/2252(INI) - 12/04/2005 - Document de suivi

La présente communication développe en particulier les propositions de la Commission européenne concernant la cohérence des politiques en vue d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Pour chacun de ces domaines prioritaires, la Commission a défini des orientations générales qui permettraient éventuellement d'atteindre plus rapidement les OMD. Elle invite le Conseil, le Parlement européen et le Comité économique et social européen à confirmer ces engagements, en tant qu'engagement conjoint de l'UE et de ses États membres :

- *Commerce*: assurer une issue respectueuse du développement et durable au programme de Doha pour le développement et aux accords de partenariat économique UE-ACP (APE) ; améliorer le système de préférences généralisées ; poursuivre l'action en faveur de l'intégration du commerce dans les stratégies de développement et aider les pays en développement à mener à bien des réformes intérieures, le cas échéant ;

- *Environnement* : mener les efforts consentis au niveau mondial pour freiner les modes de consommation et de production non durables ; aider les pays en développement à mettre en oeuvre les accords multilatéraux en matière d'environnement (AME) et faire en sorte que les capacités des pays en développement soient prises en compte lors des négociations relatives à ces accords ; promouvoir des initiatives et des politiques liées à l'environnement favorables aux pauvres ;

- *Sécurité*: faire de la sécurité et du développement des thèmes complémentaires dont l'objectif commun est de créer un environnement sûr et de rompre le cercle vicieux pauvreté, guerre, dégradation de l'environnement et structures économiques, sociales et politiques défaillantes ; renforcer les politiques d'appui à une gouvernance efficace et à la prévention de la fragilité des États et à la prévention des conflits ; renforcer le contrôle des exportations d'armes afin d'éviter que des armes fabriquées dans l'UE ne soient utilisées contre des populations civiles ou n'aggravent des tensions ou des conflits existants dans les pays en développement ; encourager la coopération en matière de lutte contre la corruption, la criminalité organisée et le terrorisme ;

- *Agriculture*: limiter au maximum la distorsion des échanges due aux mesures d'appui de l'UE au secteur agricole et visant à faciliter le développement de l'agriculture des pays en développement ;

- *Pêche*: tenir compte des objectifs de développement des pays avec lesquels la Communauté conclura des accords de pêche bilatéraux ; faciliter la conclusion d'accords de pêche afin de contribuer à l'exploitation rationnelle et durable des excédents de ressources marines des États côtiers dans l'intérêt mutuel des parties ;

- *Dimension sociale de la mondialisation* : renforcer la dimension sociale de la mondialisation afin d'assurer le maximum d'avantages pour tous, hommes et femmes ; favoriser l'emploi et un travail décent pour tous en tant qu'objectif à l'échelle mondiale ;

- *Migrations*: encourager les synergies entre migration et développement, afin de faire des migrations un facteur positif de développement ;

- *Recherche et innovation*: encourager l'intégration des objectifs de développement dans les politiques de R & D et d'innovation et aider les pays en développement à consolider leurs capacités dans ce domaine ;

- *Société de l'information*: pour remédier à la fracture numérique, l'UE exploitera le potentiel des technologies de l'information et de la communication en tant qu'outil de développement et ressource importante pour atteindre les OMD ;

- *Transport*: l'UE traitera les besoins spécifiques des pays en développement enclavés et côtiers en mettant en avant les questions d'intermodalité pour réaliser l'interconnectivité des réseaux, ainsi que les questions de sécurité et de sûreté ;

- *Énergie*: l'UE est engagée à rencontrer les besoins particuliers des pays en développement en favorisant l'accès aux sources d'énergie durables et en appuyant la mise en place de l'interconnexion des infrastructures et réseaux énergétiques.

Rôle de l'Union dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement OMD

2004/2252(INI) - 12/04/2005 - Document de suivi

La présente communication de la Commission européenne indique plus particulièrement la voie à suivre pour parvenir à un nouvel objectif «intermédiaire» concernant l'augmentation de l'APD dans l'UE d'ici 2010 et à l'objectif de l'ONU visant à porter l'APD à 0,7% du RNB d'ici 2015. Elle suggère de nouvelles modalités d'aide, donne des pistes de réflexion sur de nouvelles sources de financement et présente des solutions pour résoudre les problèmes qui demeurent dans le domaine de l'endettement des pays à faible revenu. A cet égard, la Commission invite notamment le Conseil à : améliorer la coordination de l'UE tant au siège que sur le terrain par l'intensification des échanges d'informations et des meilleures pratiques ; renforcer le dialogue avec les pays bénéficiaires ; améliorer la programmation ATLC en procédant systématiquement à des évaluations des besoins commerciaux ; veiller à la définition de programmes d'ATLC plus flexibles, qui puissent être adaptés à des situations évolutives (dans le domaine sanitaire et phytosanitaire par exemple) et qui intègrent les nouvelles méthodes de fourniture, telles qu'une aide budgétaire et sectorielle.

En ce qui concerne les biens publics mondiaux, elle propose une redéfinition de l'engagement de l'UE. S'agissant de la coordination et de l'harmonisation, le principal défi à relever consiste à mettre en oeuvre, de manière crédible, le cadre communautaire récemment adopté ainsi que les résultats du Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide et à prendre des mesures concrètes pour assurer la complémentarité dans le domaine de la fourniture de l'aide. Il convient également de renforcer l'engagement relatif à la réforme du système financier international. La mobilisation de sources de financement supplémentaires et plus stables doit être le fil conducteur de la discussion sur les nouvelles sources de financement et les modalités de l'aide et devrait, à moyen terme, déboucher sur la fourniture d'un financement prévisible, c'est-à-dire s'apparentant à des «ressources propres» en matière de développement.

Rôle de l'Union dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement OMD

2004/2252(INI) - 12/04/2005 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant par 539 voix pour, 52 contre et 19 abstentions le rapport d'initiative de M. Glenys KINNOCK (PSE, UK), le Parlement européen souligne que la réduction de la pauvreté au travers de la réalisation des OMD et de l'application de la déclaration du Millénaire doit absolument être considérée comme la charpente de toute politique européenne de développement et donc se refléter clairement dans toutes les politiques et propositions législatives en la matière. Il estime cependant que les OMD ne devraient pas être considérés comme des questions techniques qu'il est possible de résoudre moyennant l'octroi de crédits supplémentaires, sans identifier ni traiter les causes sous-jacentes de la pauvreté. Tous les moyens doivent être mis en œuvre pour atteindre les OMD, ce qui implique la mise en place du partenariat le plus large possible avec les partenaires les plus importants, et en particulier avec les parlements nationaux et la société civile afin de fournir les innovations, les ressources et les capacités requises.

Le Parlement invite l'Union européenne à prendre des mesures concrètes pour lutter contre la pauvreté en adoptant une politique cohérente conciliant politique commerciale, politique de coopération au développement et politique agricole commune, de manière à éviter des impacts négatifs directs et indirects sur l'économie des pays en développement. Il insiste particulièrement sur : le droit et le devoir de tout pays de garantir la sécurité alimentaire de sa population ; la consolidation et le développement de services publics pour résorber les grands fléaux liés à la pauvreté tels que les épidémies, l'analphabétisme, l'absence d'accès à l'eau potable et le traitement des eaux usées; un allègement de la dette prenant la forme d'une levée graduelle de la dette pour les pays lourdement endettés, en particulier les PMA ; la nécessité de permettre aux pauvres d'accéder aux services énergétiques moderne ; la nécessité de garantir une éducation élémentaire obligatoire et gratuite (en insistant sur l'éducation des filles) ; le renforcement de la recherche publique et la mobilisation d'investissements dans le secteur privé pour accélérer la recherche sur les vaccins.

Le Parlement souligne que la fourniture de soins de santé de base à des prix abordables constitue une condition absolue pour une mise en œuvre réussie de toutes les politiques de santé dans les pays en développement demande que des financements soient consacrés aux urgences en matière de santé dans les pays en développement ; il demande aux gouvernements nationaux d'élever les questions de santé au rang de priorité. La Commission est invitée à étudier les possibilités d'intervenir de façon rapide et positive au travers d'un paquet qui comprendrait notamment la fourniture de moustiquaires anti-paludéennes, la vaccination par l'intermédiaire de l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI), et au moins à titre de mesure s'inscrivant dans le cadre de la lutte contre le HIV/SIDA, la fourniture de préservatifs. Il insiste donc sur le fait que l'accès à l'eau potable est essentiel pour lutter contre la pauvreté et les maladies liées à l'absence d'eau potable.

Le Parlement souligne enfin que, bien que l'Union européenne semble actuellement se rapprocher de son objectif intermédiaire de 0,39% du RNB en matière d'aide publique au développement (APD) en 2006, il existe de profondes disparités entre les résultats des différents États membres; en conséquence, il prie les États membres accusant un retard de s'engager à respecter un calendrier et des délais précis leur permettant d'atteindre l'objectif de 0,7% avant 2015. La Commission est invitée à examiner ses propres allocations de ressources au développement et de s'engager à augmenter de façon significative ses dépenses pour le développement pendant la prochaine période de perspectives financières.

Rôle de l'Union dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement OMD

2004/2252(INI) - 29/10/2004 - Document annexé à la procédure

En septembre 2000 à l'occasion du Sommet du Millénaire, les dirigeants de 189 nations ont fixé un ensemble une série d'objectifs mesurables et assortis de délais pour réduire considérablement l'extrême pauvreté dans toutes ses dimensions clés. Placés au centre du programme d'action mondial, on les appelle les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) :

- Objectif 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim ;
- Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous ;
- Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;
- Objectif 4 : Réduire la mortalité infantile ;
- Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle ;
- Objectif 6 : Combattre le SIDA, le paludisme et autres maladies ;
- Objectif 7 : Assurer un environnement durable ;
- Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

En avril 2004, le Conseil a invité la Commission à travailler activement à une contribution globale de l'Union européenne en vue de la réunion à haut niveau qui sera organisée par les Nations unies en septembre 2005 pour dresser le bilan des objectifs de développement définis dans la déclaration du millénaire. Lors de sa session de novembre 2005 le Conseil a réaffirmé le désir de l'Union européenne de fournir un leadership politique à cet égard.

Dans ce contexte, la Commission présente un rapport qui met en exergue la manière dont la Communauté contribue aux progrès à cet égard et recense les types d'actions envisagées pour favoriser la mise en oeuvre des objectifs du millénaire.

Au cours des mois à venir, la Commission européenne préparera, en concertation étroite avec les États membres, des propositions pour une contribution de l'UE au bilan des OMD qui sera entrepris par les Nations Unies. Le futur rapport de synthèse de l'Union européenne qui sera présenté début 2005 répondra à la question de savoir comment financer les OMD et comment utiliser les fonds plus efficacement afin d'en améliorer l'impact. Il examinera également la possibilité de lancer de nouvelles actions dans d'autres domaines tels que la cohérence des politiques, le commerce et la viabilité de dette. Enfin, l'UE profitera de l'événement des Nations-Unies en septembre 2005 pour lancer une nouvelle initiative importante sur l'Afrique.

Rôle de l'Union dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement OMD

2004/2252(INI) - 12/04/2005 - Document de suivi

La Commission européenne a adopté des propositions visant à accélérer les progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ces propositions visent essentiellement à :

- fixer de nouveaux objectifs intermédiaires d'accroissement des budgets d'aide publique à l'horizon 2010 en vue d'atteindre un effort global de 0,7% du revenu national brut (RNB) en 2015 ;
- accélérer les réformes pour améliorer la qualité de l'aide ;
- reconsidérer la manière dont l'UE, à travers son propre modèle de développement durable, par ses politiques internes et externes, influence les conditions du développement ;
- faire bénéficier l'Afrique en priorité de ces nouvelles orientations et saisir les opportunités nouvelles d'un partenariat entre les deux continents.

Les propositions concernant le financement du développement et la cohérence des politiques sont formulées de manière plus détaillée dans deux autres communications. L'ensemble de ces propositions est essentiel pour contribuer aux trois piliers du développement durable (économique, social et environnemental).

La Commission propose aux États membres de continuer à augmenter leurs budgets d'aide publique au développement (APD) et de passer au-delà de leurs engagements de Monterrey (0,39% du PNB en 2006). Elle propose de fixer **un nouvel objectif individuel minimal de 0,51% pour 2010 (0,17% pour les nouveaux États membres), ce qui porterait l'effort collectif de l'Union à 0,56%**. Cet engagement se traduirait par un accroissement de 20 milliards EUR par an en 2010 et permettrait d'atteindre en 2015 le taux de 0,7% fixé par les Nations Unies. En 2004, l'aide publique au développement des 25 a atteint 43 milliards EUR (chiffres OCDE).

Des ressources accrues et une aide plus efficace sont essentielles, mais ne suffiront pas pour atteindre les OMD. En effet, d'autres politiques communautaires peuvent apporter une contribution substantielle au développement. D'où le concept de « cohérence pour le développement ». La Commission propose de faire un « rapport de cohérence » à mi-parcours entre le Sommet de septembre 2005 et la prochaine évaluation internationale des OMD.

Enfin, la Commission souhaite concentrer ses efforts sur l'Afrique et soutenir ses États pour qu'ils deviennent les acteurs principaux de leur propre développement. L'UE devrait se focaliser sur les domaines où elle peut jouer un rôle de catalyseur aussi pour l'action d'autres donateurs:

- l'amélioration de la gouvernance en Afrique, notamment par un appui à l'Union Africaine et un partenariat avec ses institutions et le refinancement de la Facilité de Paix ;
- l'interconnexion des réseaux et du commerce africain de façon à créer et maintenir des services et des réseaux d'infrastructures régionaux (ex : partenariat euro-africain en matière d'infrastructures) et à accroître la quantité et la qualité des échanges pour l'Afrique subsaharienne ;
- les efforts en faveur d'une société équitable, de l'accès aux services, d'un travail décent et d'un environnement durable.